

Pour diffusion immédiate

La politique sur la distribution par satellite a un impact sur la communauté francsaskoise

Regina, le 9 septembre 2010 - L'Assemblée Communautaire Francsaskoise (ACF) est intervenue auprès du CRTC en référence à l'avis de consultation de radiodiffusion **CRTC 2010-488 - Examen de la politique sur la distribution par satellite de radiodiffusion directe** qui se terminait le 8 septembre. L'ACF a présenté ses observations au sujet de l'importance d'avoir accès au service local de la télévision de Radio-Canada sur Bell Express vue et Shaw Direct. Il y a deux ans, un règlement du CRTC, (l'avis 2008-100) déterminait que la date butoir pour que la programmation locale de toutes les provinces soit disponible via satellite, serait le premier septembre 2011.

« Avant tout, nous nous attendons à ce que la réglementation annoncée dans l'avis 2008-100 soit respectée » a exprimé le président de l'ACF Michel Dubé. « Ce règlement décrète qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, les réseaux satellites devront distribuer une station de télévision par province de chacun des grands groupes de propriété de radiodiffusion canadiens. » « Une fois en vigueur, ceci réglera l'impasse dans lequel nous sommes par rapport à l'accès au signal de la station saskatchewannaise de Radio-Canada et mettra ainsi fin à un irritant majeur pour la communauté francsaskoise. »

« Nous avons cru bon d'intervenir auprès du CRTC pour rappeler l'importance du décret de 2008 pour la clientèle francophone. Le fait que le CRTC décide d'examiner la politique de distribution par satellite à ce temps-ci nous surprend et nous voulons nous assurer que nos préoccupations soient entendues, » a expliqué M Dubé.

Le problème qui existe depuis que le service satellite s'est imposé comme la meilleure méthode de distribution des signaux de télévision pour le milieu rural est qu'environ 30% des francophones de la Saskatchewan n'ont pas accès à la programmation local. La Loi sur la radiodiffusion est claire au sujet de l'importance d'une télévision de proximité, de la nécessité que les Canadiens et les Canadiennes soient présents à l'écran et que les communautés de langues officielles y soient représentées également.

L'Assemblée communautaire francsaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté francsaskoise. A l'image d'un gouvernement, l'ACF défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

-30-

Source :
Marc Masson
Directeur des communications
Assemblée communautaire francsaskoise
Tél : 306 924-8532
Portable : 306-581-8532